

2024-17

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20240628-2024_17-BF
Reçu le 01/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2024

Convocation le 21 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoit LAFARGUE et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était absent : Guillaume BACCON

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour amortir les subventions au compte 204182 du budget 2023, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
D042_c/681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	+ 13 062.83€	
D023 - Virement à la section d'investissement	- 13 062.83€	
R021 - Virement de la section de fonctionnement		- 13 062.83€
R040_c/2804182 : Amortissement des immobilisations / Bâtiment et installations		+ 13 062.83€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 28 juin 2024
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 01/07/2024
Le Maire, Raoul Debar

